



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique

Question au Gouvernement n° 2361

Texte de la question

POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE

M. le président. La parole est à M. François Loncle, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. François Loncle. Je pensais offrir au Premier ministre une occasion de s'exprimer, mais voilà qu'il s'est absenté. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Sans doute ma question lui parviendra-t-elle néanmoins. Qui dirige ? Qui décide de la politique africaine de la France ? Est-ce le Premier ministre ? Est-ce le ministre des affaires étrangères ?

M. Patrick Lemasle. Sûrement pas !

M. François Loncle. Est-ce tel ou tel chef d'État africain ? Est-ce le secrétaire général de l'Élysée ("*Oui !*" *sur les bancs du groupe SRC*) ou bien quelque conseiller occulte, à l'exemple de cet étrange avocat qui n'a jamais plaidé, sinon la cause de ses propres affaires ?

Le 30 juin prochain, l'ambassadeur de France au Sénégal, M. Jean-Christophe Rufin, diplomate et écrivain renommé, quittera les fonctions qu'il a brillamment exercées. Jean-Christophe Rufin cultive un parler franc et direct qui est tout à son honneur. Il avait osé évoquer le projet de dévolution dynastique caressé par le président sénégalais. Cela n'a pas plu à Dakar. Avec le concours de M. Robert Bourgi, le président Wade a obtenu le départ de notre ambassadeur,...

M. Patrick Lemasle. C'est scandaleux !

M. François Loncle. ...ce qui pose un vrai problème de souveraineté.

Cela rappelle étrangement le renvoi, en 2008, du secrétaire d'État à la coopération sur l'insistance de feu le président gabonais Omar Bongo. Chaque fois, ce sont ces réseaux parallèles, ces conseillers officieux de l'Élysée qui, dans l'ombre, déterminent la diplomatie de la France, sous la pression de l'étranger.

M. Patrick Lemasle. C'est lamentable !

M. François Loncle. Récemment encore, M. Robert Bourgi a insisté auprès de M. Guéant pour que M. Dov Zérah, conseiller municipal de Neuilly, succède à M. Severino à la tête de l'Agence française de développement.

M. Patrick Lemasle. Quelle honte !

M. François Loncle. Est-ce de cette manière qu'il faut interpréter ce que le président Sarkozy a qualifié de "relations décomplexées" entre la France et l'Afrique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

M. Alain Joyandet, *secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie*. Votre question est pour le moins inattendue, monsieur Loncle. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Je rappelle que Jean-Christophe Rufin a été nommé ambassadeur à Dakar il y a trois ans et que tous nos ambassadeurs changent d'affectation au bout de trois ans. C'est ainsi qu'un successeur de M. Rufin sera désigné dès qu'il aura reçu l'agrément des autorités sénégalaises, et M. Rufin se verra proposer une autre mission, dont nous discutons actuellement avec lui et Bernard Kouchner. Il n'y a donc là rien que de très normal : c'est de cette façon que, sous l'autorité du Président de la République, le Conseil des ministres nomme les ambassadeurs dans le monde entier, au nom de la France.

Nos relations avec les autorités sénégalaises sont parfaitement bonnes. Un ambassadeur qui représente la France peut émettre certains avis correspondant à la position de notre pays sans que les relations avec celui où il est nommé soient entachées en quoi que ce soit. Il n'y a donc pas de problème dans les relations entre la France et le Sénégal. La procédure de nomination des ambassadeurs s'applique là-bas comme partout dans le

monde.

Pour le reste, je veux vous rassurer, monsieur Loncle : la politique étrangère de la France n'est dirigée par personne d'autre que le Président Nicolas Sarkozy. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2361

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 juin 2010